

FCP BNA CAPITALISATION

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

- **Rapport sur l'audit des états financiers**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP BNA CAPITALISATION », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP BNA CAPITALISATION » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP BNA CAPITALISATION » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP BNA CAPITALISATION ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP BNA CAPITALISATION » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP BNA CAPITALISATION » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf

si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP BNA CAPITALISATION » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP BNA CAPITALISATION ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

• Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP BNA CAPITALISATION ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du « FCP BNA CAPITALISATION ».

Vérifications spécifiques

Il ressort de l'appréciation du respect, par le « FCP BNA CAPITALISATION », des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, ce qui suit :

- Les valeurs mobilières représentent 77,87% de l'actif total au 31 décembre 2022.
- Les emprunts obligataires représentent 73,09% de l'actif total au 31 décembre 2022.
- Les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent 16,30% de l'actif total au 31 décembre 2022.

Tunis, le 14 février 2023

Le commissaire aux comptes :
ARBIA RIAHI

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2022
(Unité en dinars)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2022	31/12/2021
AC1- Portefeuille titres	3.1	59 268 090,420	60 430 042,215
AC1-A Actions, valeurs assimilées et droit rattachés		3 642 760,000	3 620 048,000
AC1-B Obligations et valeurs assimilées		30 411 003,180	33728446,417
AC-D Emprunts d'Etat		25 214 327,240	23081547,798
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.2	16 841 007,795	25 278 187,658
AC2- A Placement monétaires		4 439 025,539	5 489 392,358
AC2-B Disponibilités		177 028,617	202 666,533
AC2-C Placement à terme		12 224 953,639	19 586 128,767
AC3-Créances d'exploitation	3.3	0,000	497,535
TOTAL ACTIF		76 109 098,215	85 708 727,408
<u>PASSIF</u>			
PA1-Opérateurs créditeurs	3.4	529 813,527	385 699,698
PA2-Autres créditeurs divers	3.5	236 406,526	53 237,769
TOTAL PASSIF		766 220,053	438 937,467
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-Capital	3.6	70 973 807,871	80 661 763,857
CP2-Sommes distribuables			
b-Sommes distribuables de l'exercice	3.7	4 369 070,291	4 608 026,084
ACTIF NET		75 342 878,162	85 269 789,941
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		76 109 098,215	85 708 727,408

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2022
(Unité en dinars)

-	Note	31/12/2022	31/12/2021
PR1-Revenus du portefeuille titres	3.8	4 268 863,027	3 260 089,340
a-Revenus des actions et valeurs assimilées		182 580,000	179 418,000
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 253 304,444	2 886 941,910
c-Revenus des emprunts d'Etat et des valeurs assimilées		832 978,583	193 729,430
PR2-Revenus des placements monétaires	3.9	1 522 125,000	2 384 887,424
a-Revenus des bons de trésor et des placements à terme		1 402 732,853	1 715 105,412
b-Revenus des certificats de dépôts		0,000	665 284,028
c-Revenus des comptes de dépôts		119 392,147	4 497,984
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 790 988,027	5 644 976,764
CH1-A Charges de gestion des placements	3.10	879 722,002	917 890,501
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 911 266,025	4 727 086,263
CH2-Autres charges	3.11	94 168,560	89 467,444
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 817 097,465	4 637 618,819
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation		-448 027,174	-29 592,735
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 369 070,291	4 608 026,084
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		448 027,174	29 592,735
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		856,134	-22 261,186
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-104,550	0,000
Frais de négociation de titres		-0,007	-2,120
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 817 849,042	4 615 355,513

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2022

(Unité en dinars)

	31/12/2022	31/12/2021
<u>AN1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>4 817 849,042</u>	<u>4 615 355,513</u>
a-Résultat d'exploitation	4 817 097,465	4 637 618,819
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	856,134	-22 261,186
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-104,550	0,000
d-Frais de négociation de titres	-0,007	-2,120
<u>AN3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-14 744 760,821</u>	<u>155 933,100</u>
a-Souscriptions	62 639 140,016	79 290 966,258
Capital	34 633 300,000	46 345 300,000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	26 304 598,958	30 819 197,879
Régularisation des sommes distribuables	1 701 241,058	2 126 468,379
b-Rachats	-77 383 900,837	-79 135 033,158
Capital	-42 756 100,000	-46 235 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	-32 478 532,605	-30 743 172,044
Régularisation des sommes distribuables	-2 149 268,232	-2 156 061,114
VARIATION DE L'ACTIF NET	-9 926 911,779	4 771 288,613
AN4-ACTIF NET		
a-en début d'exercice	85 269 789,941	80 498 501,328
b-en fin d'exercice	75 342 878,162	85 269 789,941
AN5-NOMBRE DE PARTS		
a-en début d'exercice	484 449	483 354
b-en fin d'exercice	403 221	484 449
VALEUR LIQUIDATIVE	186,853	176,014
a-En début d'exercice	176,014	166,541
b-Fin d'exercice	186,852	176,014
TAUX DE RENDEMENT	6,16%	5,69%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

Présentation du Fonds Commun de Placement « FCP BNA CAPITALISATION »

"FCP BNA CAPITALISATION" initialement dénommé « BNAC CONFIANCE FCP », est un Fonds commun de Placement de catégorie obligataire dont l'objet est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et ayant obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 28/06/2006.

Étant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, « FCP BNA CAPITALISATION » se trouve hors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'il encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieur au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35%. Ceci a été pratiqué en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

La gestion du FCP est confiée à « BNA-CAPITAUX » qui agit pour le compte des porteurs des parts.

Le dépositaire exclusif des actifs du FCP est la Banque « BNA ».

Les distributeurs du FCP sont la « BNA » et « BNA-CAPITAUX ».

Le mode d'affectation des résultats du FCP a été modifié de distribution à capitalisation, par conséquent, les sommes distribuables ne sont plus distribuées et sont intégralement capitalisées et ce à compter de l'exercice 2018.

Suite à l'obtention de l'agrément du CMF de changement de la dénomination n°16-2018 du 19 septembre 2018, la dénomination du fonds est passée de « BNAC CONFIANCE FCP » à « FCP BNA CAPITALISATION ».

« BNA-CAPITAUX », intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « BNAC CONFIANCE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°17-2018 du 19 septembre 2018 pour le changement de la catégorie dudit fonds de FCP mixte à FCP obligataire.

A partir du 2 janvier 2019, « BNAC CONFIANCE FCP » devient un FCP obligataire destiné à des investisseurs prudents, et investi de la manière suivante :

- Dans une proportion d'au moins 50% et maximum 80% de l'actif en :
 - Bons du Trésor Assimilables et emprunts garantis par l'Etat ;
 - Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne.
- Dans une proportion n'excédant pas 30% de l'actif en :
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme émis par l'Etat.

- Valeurs mobilières représentant des titres de créances négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.
- Dans une proportion n'excédant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM Obligataires.
- Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

Note n°1 : Référentiel d'élaboration des états financiers du « FCP BNA CAPITALISATION »

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et selon les dispositions du Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, soit notamment les normes comptables : NCT16 «Présentation des états financiers des OPCVM » et NCT17 « Traitement du portefeuille titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Note n°2 : Principes comptables appliqués

Les états financiers du« FCP BNA CAPITALISATION » arrêtés au 31 décembre 2022 se composent de :

- Un bilan
- Un état de résultat
- Un état de variation de l'actif net, et
- Des notes aux états financiers.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « FCP BNA CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres du « FCP BNA CAPITALISATION » ne comporte pas, au 31 décembre 2022, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1er janvier 2018.

2.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres d'OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative, à la date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.4 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note n°3 : Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 59 268 090, 420 dinars contre un solde de 60 430 042,215 dinars au 31 décembre 2021 et il se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif	% de l'actif net
	Emprunts de sociétés		29 238 940,000	30 411 003,180	39,96%	40,36%
TN0003400660	AB SUB 9.2% CAT B 2020-03	60 000	4 800 000,000	5 112 628,602	6,72%	6,79%
TN0003400686	AB SUB TMM+2.7% CAT A 2021-01	20 000	2 000 000,000	2 101 365,479	2,76%	2,79%
TN0007780026	ABC 2018-01 5ANS TMM+2.2%	20 001	424 000,000	418 360,798	0,55%	0,56%
TN0007780075	ABC TUNISIE CB 2020-1	15 000	1 500 000,000	1 572 969,863	2,07%	2,09%
TN0003600640	ATB2017 CAT A 7ANS TMM+2.05%	25 001	1 550 000,000	1 607 704,358	2,11%	2,13%
TN0004700704	ATL 2017-1 7A 7.8%	500	20 000,000	20 998,400	0,03%	0,03%
TN0004700803	ATL 2019-1 5A 11.6%	11 800	472 000,000	475 120,115	0,62%	0,63%
TN0004700811	ATL 2020-1 5A 10.3%	40 000	2 400 000,000	2 441 719,233	3,21%	3,24%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 5A 9.6%	14 000	1 400 000,000	1 503 985,096	1,98%	2,00%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 7ANS 10.30 %	10 000	1 000 000,000	1 017 157,260	1,34%	1,35%
TN0006610554	ATT LEAS2020-1 SUB CA 10,25%	30 000	1 800 000,000	1 814 153,425	2,38%	2,41%
TN0006610513	ATTIJ LEAS SUB 2018-1 CAT B	10 001	212 000,000	209 771,431	0,28%	0,28%
TN0006610539	ATTIJ LEASING 2019-1 5ANS 11%	6 000	240 000,000	251 861,917	0,33%	0,33%
TN0001901081	BH SUB 2019 CAT A TMM+2.1%	7 001	288 640,000	298 074,826	0,39%	0,40%
TN0PID0RGAE6	BH SUB2021-2 CAT C 7ANS 9.1%	20 000	2 000 000,000	2 029 518,904	2,67%	2,69%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB CAT D 9.2% 2022-1	10 000	1 000 000,000	1 042 748,493	1,37%	1,38%
TNGOJL1IIN67	BIAT SUB CAT D TMM+3% 2022-1	10 000	1 000 000,000	1 045 071,781	1,37%	1,39%
TN0003100781	BNA SUB 2018 CAT B TMM+2.25%	1 000	60 000,000	61 694,860	0,08%	0,08%
TN0001300680	BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	6 171	617 100,000	672 473,313	0,88%	0,89%
TN0004201455	CIL 2018 10.6%	880	35 200,000	38 054,113	0,05%	0,05%
TN0004201471	CIL 2020 -1 10.5% 5 ANS	10 000	500 000,000	503 106,850	0,66%	0,67%
TN0007310295	HL 2015-2 CAT B 7 ANS	200	4 000,000	4 192,013	0,01%	0,01%
TN0007310493	HL2018-2 5ANS TMM+3.5%	5 001	212 000,000	217 705,570	0,29%	0,29%
TN0007310543	HL2020-2 CAT B 5ANS 10.6%	20 000	1 200 000,000	1 213 660,931	1,59%	1,61%
TN0002101939	TL 2016 SUB CAT B 7ANS	1 300	52 000,000	54 737,735	0,07%	0,07%
TN0002102077	TL 2018 SUB CAT A 5 ANS	100	4 000,000	4 287,614	0,01%	0,01%
TN0002102135	TLF 2020-1 10.25% 5 ANS	20 000	1 600 000,000	1 721 135,342	2,26%	2,28%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUB 9.8% 5 ANS	10 000	800 000,000	811 169,315	1,07%	1,08%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.70% 5 ANS	23 000	1 840 000,000	1 942 100,340	2,55%	2,58%
TN0007190150	UNIFACTOR 2018 9.25% CAT A	10 001	208 000,000	203 475,203	0,27%	0,27%
	Emprunts Etat		24 438 747,377	25 214 327,240	33,13%	33,47%
TNZBXQU5RZ91	ENT 2021 T3 CAT A TF	48 442	438 747,377	452 728,337	0,59%	0,60%
TNSQHYZ8T348	EMPR NATIO. 2021 T3 CAT B TV	20 000	2 000 000,000	2 018 246,575	2,65%	2,68%
TN0008000838	EMPR NATIONAL 2021 T1 CAT B	80 000	8 000 000,000	8 283 914,521	10,88%	10,99%
TN0008000895	EMPR NATIONAL 2021 T2 CAT B	85 000	8 500 000,000	8 709 849,863	11,44%	11,56%
TN00U20VQYS5	EMPR NATIONAL 2022 T1CATBTV	25 000	2 500 000,000	2 645 687,671	3,48%	3,51%

TNBLRFH96SL4	EMPR NATIONAL 2022 T2 CATBTF	20 000	2 000 000,000	2 081 972,602	2,74%	2,76%
TNRGVSC8DE36	EMPR NATIONAL 2022 T3 CATBTF	10 000	1 000 000,000	1 021 927,671	1,34%	1,36%
	Titres OPCVM		3 527 391,861	3 642 760,000	4,79%	4,83%
TN0003100617	Placement Obligataire SICAV	34 000	3 527 391,861	3 642 760,000	4,79%	4,83%
	Total en dinars		57 205 079,238	59 268 090,420	77,87%	78,66%

Les mouvements intervenus sur le portefeuille au cours de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

- **Entrée du portefeuille**

Entrée en portefeuille	Montant en dinars
Obligations	8 500 000,000
Total en dinars	8 500 000,000

- **Sortie du portefeuille**

Sortie du portefeuille	Coût d'acquisition	Prix de cession/Remboursement	+/- values réalisées
Obligations	9 769 100,000	9 768 995,450	-104,550
Total en dinars	9 769 100,000	9 768 995,450	-104,550

3.2 Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 16 841 007,795 dinars contre un solde de 25 278 187,658 dinars au 31 décembre 2021. Il se détaille comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif net	% de l'actif
Placements	12 130	12 130 000,000	12 224 953,639	16,23%	16,06%
CPL LAC 100J 03 03 23 10.23%	400	400 000,000	403 408,131	0,54%	0,53%
CPL LAC 100J 09 03 23 10.23%	500	500 000,000	503 587,507	0,67%	0,66%
CPL LAC 100J 10 03 23 10.27%	5 200	5 200 000,000	5 236 285,458	6,95%	6,88%
CPL LAC 100J 16 03 23 10.27%	2 000	2 000 000,000	2 011 254,794	2,67%	2,64%
CPL LAC 100J 17 02 23 10.23%	630	630 000,000	637 345,420	0,85%	0,84%
CPL LAC 100J 25 02 23 10.23%	1 300	1 300 000,000	1 312 825,337	1,74%	1,72%
CPL LAC 100J 26 02 23 10.23%	2 100	2 100 000,000	2 120 246,992	2,81%	2,79%
Certificats de dépôt	9	4 419 157,140	4 439 025,539	5,89%	5,83%
CD LAC 100 J 16 03 2023 8.27 (Code ISIN TN8MOG3X4KC6)	9	4 419 157,140	4 439 025,539	5,89%	5,83%
Disponibilités			177 028,617	0,23%	0,23%
Avoirs en banque			177 028,617	0,23%	0,23%
Total en dinars		16 549 157,140	16 841 007,795	22,35%	22,13%

3.3 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont constituées des retenues à la source sur obligations et des retenues à la source sur les bons de trésor assimilables. Cette rubrique affiche un solde nul au 31 décembre 2022 contre un solde de 497,535dinars au 31/12/2021. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Retenue à la source sur obligations	0,000	497,535	-497,535
Total en dinars	0,000	497,535	- 497,535

3.4 Opérateurs créditeurs

Le poste « Opérateurs créditeurs »totalise un solde de 529 813, 527 dinars au 31 décembre 2022 contre 385 699,698 dinars pour l'exercice précédent, et il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Distributeurs	350 112,340	196 250,283	153 862,057
Dépositaire	19 966,801	21 049,935	-1 083,134
Gestionnaire BNAC	159 734,386	168 399,480	-8 665,094
Total en dinars	529 813,527	385 699,698	144 3,829

3.5 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à236 406,526 dinars contre un solde de 53 237,769dinars au 31 décembre 2021. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Autres créditeurs (CMF)	6 685,593	7 287,708	-602,115
Etat, retenue à la source	0,005	0,002	0,003
Honoraires commissaire aux comptes	13 090,000	5 649,835	7 440,165
Sommes à régler	216 630,928	40 300,224	176 330,704
Total en dinars	236 406,526	53 237,769	183 8,757

3.6 Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
<u>Capital début de l'exercice</u>	80 661 763,857	75 949 609,172
Montant en nominal	80 661 763,857	75 949 609,172
Nombre de parts	484 449	483 354
Nombre de porteurs de parts	1 801	1 331
<u>Souscriptions réalisées</u>	60 937 898,958	77 164 497,879
Montant en nominal	34 633 300,000	46 345 300,000
Nombre de parts émises	346 333	463 453
Régularisation des sommes non distribuables	26 304 598,96	30 819 197,88
<u>Rachats effectués</u>	-75 234 632,605	-76 978 972,044
Montant en nominal	-42 756 100,000	-46 235 800,000
Nombre de parts rachetés	427 561	462 358
Régularisation des sommes non distribuables	-32 478 532,605	-30 743 172,044

Autres mouvements	4 608 777,661	4 526 628,850
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	856,134	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-104,550	-22 261,186
Frais de négociation de titres	-0,007	-2,120
Sommes distribuables de l'exercice antérieur	4 608 026,084	4 548 892,156
Capital fin de l'exercice	70 973 807,871	80 661 763,857
Montant en nominal	40 322 100,000	48 444 900,000
Nombre de titres	403 221	484 449
Nombre de porteurs de parts	1 948	1801

3.7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat de part.

Le solde de ce poste se détaille au 31/12/2022, comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Résultat d'exploitation	4 817 097,465	4 637 618,819	179 478,646
Régul.Résultat distribuable de l'exercice (souscription)	1 701 241,058	2 126 468,379	-425 227,321
Régul.Résultat distribuable de l'exercice (rachat)	-2 149 268,232	-2 156 061,114	6 792,882
Total en dinars	4 369 070,291	4 608 026,084	-238 955,793

3.8 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent dinars au 31 décembre 2022 à 4 268 863,027 dinars contre 3 260 089,635 dinars au 31 décembre 2021, ils se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Revenus des obligations de sociétés	3 253 304,444	2 886 941,910	366 362,534
Revenus des actions et valeurs assimilées	182 580,000	179 418,000	3 162,000
Revenus des emprunts d'Etat	832 978,583	193 729,430	639 249,153
Total en dinars	4 268 863,027	3 260 089,340	1 008 773,687

3.9 Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 1 522 125,000dinars contre un solde de 2 384 887,424dinars au 31 décembre 2021et il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Revenus des certificats de dépôts	119 392,147	665 284,028	-545 891,881
Revenus des placements à terme	1 396 330,080	1 715 105,412	-318 775,332
Intérêts sur comptes de dépôt	6 402,773	4 497,984	1 904,789
Total en dinars	1 522 125,000	2 384 887,424	-862 762,424

3.10 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2022 à 879 722, 002 dinars contre 917 890,501 dinars pour l'exercice précédent et elles se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Commission de gestion (BNAC)	645 208,830	667 556,713	-22 347,883
Commission de dépôt (BNA)	80 651,115	83 444,598	-2 793,483
Commission de distribution (BNA et BNAC)	153 862,057	166 889,190	-13 027,133
Total en dinars	879 722,002	917 890,501	-38 168,499

3.11 Autres charges

Le solde de ce poste se détaille d'une manière comparative comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Autres charges d'exploitation	306,602	206,600	100,002
Impôts et Taxes	90,000	105,000	-15,000
Redevance CMF	80 646,491	83 439,474	-2 792,983
Rémunération CAC	13 090,000	5 649,835	7 440,165
Frais divers bancaires	35,467	66,535	-31,068
Total en dinars	94 168,560	89 467,444	4 701,116

Note n° 4 : Autres informations

4.1 Données par part :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	14,362	11,652	8,426	6,832	7,166
Charges de gestion des placements	-2,182	-1,895	-1,391	-0,883	-1,642
Revenu net des placements	12,180	9,758	7,034	5,949	5,524
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,234	-0,185	-0,140	-0,115	-1,639
Résultat d'exploitation	11,946	9,573	6,895	5,834	3,885
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,112	-0,061	2,516	3,888	-
Sommes distribuables de l'exercice	10,834	9,512	9,411	9,722	3,885
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0	0,000	-2,516	-3,888	0,000
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,002	-0,046	0,112	-0,116	2,848
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,378	0,176	3,705
Frais de négociation de titres	0	0,000	0,000	-0,001	-0,011
Plus/moins-value sur titres et frais de négociation	0,002	-0,046	0,491	0,059	6,543
Résultat net de l'exercice	11,948	9,527	7,385	5,893	10,428
Résultat non distribuable de l'exercice	0,002	-0,046	0,491	0,059	6,543
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,008	0,044	-1,211	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,002	-0,038	0,534	-1,152	6,543
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	3,787
Valeur liquidative	186,852	176,014	166,541	156,595	148,025

4.2 Ratios de gestion des placements

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Charges de gestion des placements/Actif	1,09%	1,10%	1,10%	1,09%	1,10%

net moyen					
Autres charges /Actif net moyen	0,12%	0,11%	0,11%	0,14%	1,10%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	5,42%	5,51%	7,43%	11,99%	2,60%

4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

- **Gestionnaire :**

La gestion du « FCP BNA CAPITALISATION » est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds commun de placement.

En contrepartie de ses prestations, la « BNA CAPITAUX », reçoit une rémunération de 0.8% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de gestion s'élève au 31/12/2022 à 645 208, 830 dinars.

- **Dépositaire :**

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions de dépositaire des titres et des fonds du fonds commun de placement « FCP BNA CAPITALISATION », et ce en vertu d'une convention datée du 10/01/2006.

Elle est chargée, notamment, à ce titre :

_de la conservation des titres et des fonds du fonds commun de placement « FCP BNA CAPITALISATION » ;

_ de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;

_ du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum et maximum du fonds commun de placement.

En contrepartie de ses prestations, la Banque Nationale Agricole « BNA » perçoit une rémunération de 0.1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de dépositaire s'élève au 31/12/2022 à 80 651, 115 dinars.

- **Distributeurs :**

La recherche de nouveaux souscripteurs est assurée par les agences de la Banque Nationale Agricole « BNA » et « BNA CAPITAUX ». La rémunération accordée en contrepartie de cette prestation est de 0.2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de distribution s'élève au 31/12/2022 à 153 862, 057dinars.